

Projet de loi

portant modification du Livre 4 du Code de la consommation

Avis complémentaire du Conseil d'État

(22 juillet 2022)

Par dépêche du 11 juillet 2022, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission de l'économie, de la protection des consommateurs et de l'espace lors de sa réunion du 7 juillet 2022.

Le texte desdits amendements parlementaires était accompagné d'un commentaire pour chaque amendement ainsi que du texte coordonné du projet de loi sous rubrique tenant compte desdits amendements.

Examen des amendements

Amendement 1

L'amendement 1 a pour objet de supprimer les articles 1^{er} à 4 du projet de loi initial et répond ainsi aux critiques formulées, entre autres, par le Conseil d'État dans son avis du 30 novembre 2021. Il n'appelle pas d'observation.

Amendement 2

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 22 juillet 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz